

**L'an deux mille vingt et un et le Huit Novembre à 20 Heures 30, dans la salle Communale, le Conseil Municipal de la commune de COURS LES BAINS, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Jacques LAGARDERE, Maire.
La convocation était du 26 Octobre 2021.**

PRESENTS : ANTOINE Véronique BERNARD Catherine, CLOCHER Romain, DUCASSE Valérie, DUCOS Didier, GARBUIO François, LAFARGUE Christophe, LESPES Jean-Luc, TORREGARAY Alice.

EXCUSES : /

Secrétaire de séance : Alice TORREGARAY

Monsieur Le Maire demande aux membres de l'assemblée si des observations ou des réserves sont formulées par rapport au projet de compte rendu qui a été envoyé, concernant la dernière réunion en date du 13 Septembre 2021. Le compte rendu est approuvé car aucune observation n'est émise.

-001- TRAVAUX :

Catherine BERNARD donne un état détaillé de l'avancement des travaux pour les dossiers en cours et présente des éléments par rapport aux projets en cours.

POINT SUR TRAVAUX EN COURS :

CLOCHER EGLISE :

- Etanchéité du clocher : le maçon a pu intervenir les travaux sont terminés et payés.

NEF EGLISE :

- Plâtrerie : Les travaux ont été réalisés par l'entreprise GARBAYE et ils sont conformes au devis. La facture a été mandatée.
- Peinture : l'artisan doit intervenir début décembre,
- Nettoyage : L'entreprise K2 NETT sera contactée pour tout remettre en état de propreté car le chantier a amené pas mal de poussière.

AUTRES DOSSIERS :

- Défibrillateur : l'appareil commandé n'est toujours pas disponible, la société doit nous tenir informé, le matériel prêté en attente est opérationnel.
- Groupe Electrogène : La rallonge a été livrée, il reste à faire un essai du matériel et de l'installation, Didier DUCOS a procuré l'essence, l'huile nécessaire au fonctionnement pour les essais.

TOITURES BATIMENTS :

- Le devis de nettoyage des toitures de la salle et du logement a été renvoyé avec accord à l'entreprise PEYROT mais il avait précisé qu'il ne pourrait pas réaliser les travaux en 2021.

PROJETS :

NETTOYAGE FOSSE BUSÉ DU BOURG :

- Deux entreprises ont été consultées, nous avons reçu les deux devis avec des propositions différentes :
 - o Entreprise ST-MARC pour 544.50 € TTC
 - o Entreprise CORRE pour 240.00 € TTC
 - Le Conseil retient l'entreprise CORRE qui a prévu un travail facturé à l'heure.

PEINTURES SALLE COMMUNALE :

- Deux devis ont été demandés pour les peintures extérieures de la salle, ces travaux seront à prévoir sur l'exercice 2022. le montant total est de 4 020.70 € TTC ,
 - o Pour l'auvent et l'entrée avec le traitement des parties métalliques pour 2 625.00 € TTC
 - o Pour la façade à gauche de l'entrée pour 1 394.70 TTC

Monsieur Le Maire évoque une idée à savoir : la possibilité de créer une fresque sur la partie gauche, peut-être exécutée par les enfants de la commune.

SIGNALETIQUE :

- L'entreprise BOIDEXTER a répondu pour la fourniture et la mise en place de la signalétique des bâtiments et des équipements communaux deux devis sont proposés l'un avec des panneaux totalement en bois et l'autre avec des plaques en matériaux stratifiés (HPL).
 - o Panneaux entièrement en Bois : 2 348.40 TTC
 - o Panneaux avec Support bois et plaques HPL pour 3 128.40 TTC.

Il est discuté de la mise en place la mieux adaptée sur le terrain en sachant que les indications seront visibles sur les deux faces du support. Le panneau actuel des chemins de randonnées devra être déplacé et pourra être utilisé pour afficher uniquement la boucle locale de randonnée et comme support pour les affichages ouverts, il est suggéré de le placer sur le parking.

Il convient de prévoir un panneau complémentaire pour l'emplacement du stationnement réservé handicapé afin de répondre à la réglementation.

-002- PLAN DE SAUVEGARDE :

Monsieur Le Maire donne la parole à Didier DUCOS.

Ce dernier donne les derniers éléments en sa possession et souhaite passer à la phase de rencontre et d'information des personnes qui se sont portées volontaires ou qui veulent des éléments avant de s'engager.

Il est décidé d'organiser une réunion d'information et de présentation, la date retenue et le Vendredi 21 Janvier 2021 à 20 Heures.

Didier DUCOS évoque l'éventualité d'équiper la commune d'un vidéoprojecteur qui pourrait être utilisé lors des réunions publiques ou autres. Le Conseil est favorable, il est chargé de s'occuper de cette acquisition dès que possible, le coût n'étant pas très élevé.

-Formation Défibrillateur :

Devant le nombre de personnes inscrites, il peut être envisagé d'organiser un groupe pour une deuxième formation. Didier DUCOS va contacter la formatrice qui est intervenue et qui a donné entière satisfaction lors de la première session, avec très bon retour des participants.

-Formation 1^{er}secours :

La formation 1^{er} Secours dite PSC1 a été demandée par des personnes qui ont suivi la formation défibrillateur. Elle coûte 60 € par stagiaire, deux idées à savoir : la gratuité ou la prise en charge d'une partie par la commune ont été évoquées.

Au niveau finances publiques, le secrétaire de Mairie s'est renseigné et la prise en charge d'une partie par la commune est tout à fait possible, il suffit de prendre une délibération qui fixe la participation et les modalités de versement de la participation directement auprès des services du Trésor Public.

Monsieur Le Maire et les conseillers discutent, il en ressort que c'est une démarche citoyenne mais qu'il doit y avoir une participation financière de l'intéressé, la prise en charge totale ne semble pas être retenue. Cette question fera l'objet d'une délibération lors d'une prochaine réunion.

-002- GESTION DES HABITATS ILLEGAUX :

Suite à la dernière réunion, Monsieur Le Maire fait le point par rapport aux différents dossiers.

Des propriétaires de caravanes habitées ont également fait l'objet de rappel à l'ordre par la Mairie. Il est décidé de rencontrer à nouveau la contrevenante dont le camion est situé dans le Bourg et qui provoque une gêne au niveau du voisinage immédiat.

Monsieur Le Maire expose qu'il a lors d'une séance de la Conférence des Maires évoqué le sujet en fin de réunion et que la réaction a été très mitigée dans l'assistance : certains sont partis, mais plusieurs élus ont confirmé être également concernés et impactés par le problème et ouverts à une discussion pour un règlement commun.

Monsieur Le Maire souligne que c'est un des points à ne surtout pas négliger dans le futur règlement du PLUI.

Un rappel à la Loi sera publié sur le prochain journal local.

-003- COMMUNAUTE DE COMMUNES :

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) :

Monsieur Le Maire donne les éléments nouveaux par rapport au PLUI, le nouveau chargé de l'Urbanisme M. TIXIER, a proposé de retravailler les points qui sont trop « faibles » dans le dossier actuel et qui ne passeront pas si aucune modification n'intervient dans leur présentation. Il a noté par mal de dysfonctionnements et des sujets à retravailler.

Au niveau agricole : une des dernières informations concerne les agriculteurs qui ont ou qui souhaitent proposer un point de vente sur leur exploitation. Une différence importante est à prendre en compte en fonction du fait qu'ils vendent uniquement leur production ou si ils proposent d'autres produits ; une déclaration de changement de destination des locaux de vente devient indispensable. Une réunion est prévue, le Maire a alerté les deux agriculteurs de la commune qui, à sa connaissance, peuvent être concernés.

Divisions Parcellaires : un nombre très important de déclarations d'Urbanisme : soit de Divisions parcellaires, soit de Demande de Certificats d'Urbanismes Opérationnels en vue de construire arrivent en Mairie. Lors de la dernière demande les services des Régies, consultés pour la capacité des réseaux, nous ont alertés par rapport au Transformateur Electrique du Bourg qui a atteint ses capacités maximales de distribution. Il convient donc de le remplacer, un courrier a été envoyé aux régies mais ces dernières sont tributaires du Syndicat d'Energie Electrique, on note également des demandes similaires sur plusieurs communes et le problème de fourniture des transformateurs lié à la pandémie.

Devant ces éléments et après avoir énuméré l'ensemble des dossiers en cours ou prêts à être déposés, le Conseil Municipal laisse au Maire la possibilité de faire valoir le droit de surseoir à statuer pour les demandes pour lesquelles cela sera possible.

Monsieur Le Maire expose qu'il va demander à rencontrer M. TIXIER à ce sujet afin d'avoir des précisions complémentaires sur la marche à suivre et s'assurer que la réglementation permet d'employer cette possibilité.

Les personnes qui ont déposé des demandes ou qui vont faire la démarche seront informées de la position de la commune par rapport à la situation. Cela concerne l'ensemble des dossiers d'Urbanisme.

TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNAUTAIRE :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la communauté de Communes a demandé la liste des travaux à effectuer sur les voies communautaires en 2022.

Le Conseil Municipal a établi le relevé suivant :

- Curage de fossés sur le chemin de « David » à hauteur du lieu-dit « Fuguies »
- Evaluation du tonnage sur le pont du « Lysos » lieu-dit « Polidor » (déjà demandé pour 2021 »
- Travaux de grosses réparations sur :
 - Partie restante Route de « Samazeuilh »
 - Route de la « Jacote » à « Beaugard »
 - Route de « Perbonet »

Cet état sera adressé à la Communauté de Commune .

Il est décidé également de demander à la Communauté de Communes les modalités pour classer en Voirie Communautaire la partie du Chemin de David qui dessert les nouvelles maisons lieu-dit « Mativet ».

-004- LES SYNDICATS :

Pas de compte rendu à restituer.

-005- QUESTIONS DIVERSES :

ARBRE DE NOEL :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité des Fêtes organise un arbre de Noël le Dimanche 12 Décembre à 15 Heures. Des avis ont été distribués sur toute la commune avec demande d'inscription des enfants.

MARCHE DE NOEL :

Véronique ANTOINE expose que les délais sont trop courts pour l'organisation en 2021 et que la pandémie et les mesures sanitaires peuvent perturber les manifestations. Elle a vu pour les différents partenaires, les exposants et les assurances. Elle propose que pour 2022, la mise en place soit débutée en Septembre.

VŒUX DU MAIRE :

La date du 08 Janvier 2022 à 18 Heures est retenue.

EMBELISSEMENT DU BOURG :

Alice TORREGARAY demande si la plantation des rosiers le long du parking de la salle communale reste d'actualité. Elle a demandé des devis à l'Entreprise PEYRAT de Lavazan, le prix unitaire est de 8 €, Le Conseil valide la mise en place de 16 Rosiers.

MATERIEL SALLE COMMUNALE :

Romain CLOCHER expose que lors d'une réunion dans le cadre de la mise en place du Cercle, il a été question du matériel présent dans la salle communale. Il a été précisé qu'une partie de ce dernier était la propriété d'une association. Il demande ce qu'il en est. Des recherches seront effectuées et les anciens responsables communaux et associatifs seront contactés à ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 Heures 47